



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

# **Extension des réseaux de chaleur : une avancée vers la transition énergétique du territoire**

La Communauté urbaine s'apprête à franchir une étape majeure vers la transition énergétique. En investissant dans l'extension des deux réseaux de chaleur du Havre, celui du Mont-Gaillard et de Caucriauville, elle porte l'ambition d'alimenter en énergie renouvelable la moitié des logements de la ville et de nombreux bâtiments publics d'ici à trois ans, à des prix attractifs.

---

PUBLIÉ LE  
2 AVRIL 2021

## **La Communauté urbaine, gestionnaire des trois réseaux de chaleur de son territoire**

Depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Le Havre Seine Métropole dispose de la

compétence de gestion des 3 réseaux de chaleur de son territoire : **Mont-Gaillard, Caucriauville et Gonfreville-l'Orcher**. Les 3 réseaux font l'objet d'une délégation de service public.

## **Diminuer de manière significative l'empreinte carbone**

Au cours des 3 prochaines années, **125 millions d'euros** seront investis sur le territoire pour raccorder **334 bâtiments collectifs** (privés ou publics) à une source de chaleur renouvelable basée sur la biomasse ou la récupération de chaleur industrielle.

Au terme des contrats de délégation de service public, cette démarche aura permis une diminution significative de l'empreinte carbone du territoire avec environ **un million de tonnes de CO2 évitées**, tout cela en assurant la maîtrise de la facture énergétique des abonnés aux réseaux.

**Les deux projets d'extension des réseaux de chaleur de Mont Gaillard et de Caucriauville représentent une avancée significative vers l'objectif d'une neutralité carbone du territoire d'ici à 2050.**



*« L'extension des réseaux de chaleur du Havre est sans aucun doute l'un des projets les plus importants de ce mandat. En raccordant la moitié des logements de la ville à une source de chaleur renouvelable et abordable, nous allons considérablement diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en préservant le pouvoir d'achat des abonnés aux réseaux »*

*Edouard PHILIPPE, président de la  
Communauté urbaine et maire du Havre*



*Quartier du Mont-Gaillard, Le Havre*  
©PHILIPPE BRÉARD

## **40 % de logements raccordés supplémentaires en ville haute du Havre**

Projet le plus avancé, **le réseau de chaleur du Mont-Gaillard va être étendu aux quartiers Points-Cardinaux et Bléville**, soit 5 km de canalisations supplémentaires.

D'ici un an, 2 500 équivalents logements (\*) supplémentaires dont 15 000 m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires seront alimentés en chaleur et eau chaude sanitaire, soit une consommation additionnelle de 24 GWh/an.

Ce projet va permettre à un plus grand nombre d'habitants d'utiliser ce service

public (40% d'abonnés supplémentaires), de réduire de 25 % leurs émissions carbonées mais également de réduire leur facture de chauffage (entre 10 % et 25 % selon leur mode de chauffage actuel).

Ce projet représente un investissement total de 6,2 millions d'euros TTC intégralement financés par Engie, délégataire du réseau, avec le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Les travaux débuteront à la mi-avril 2021.

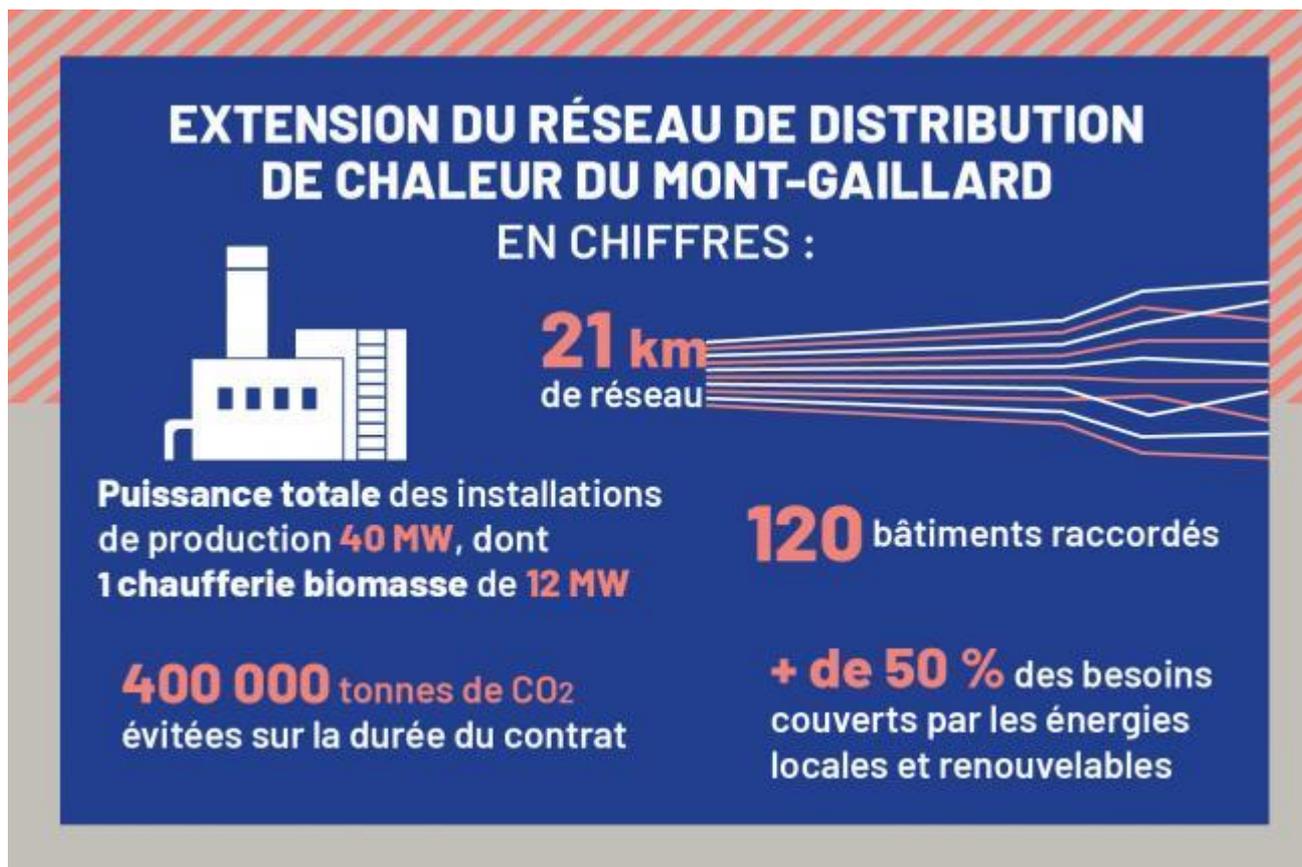


### ***A propos du réseau de chaleur du Mont-Gaillard***

Construit en 1972, le réseau de chaleur du Mont-Gaillard alimente en chauffage et eau chaude sanitaire plus de 7 500 équivalents logements (\*) grâce à 16 km de réseau.

En 2013, le réseau a été doté d'une nouvelle chaudière biomasse de 12 MW, de nouvelles chaudières gaz et d'un système de cogénération gaz permettant d'optimiser les rendements énergétiques.

Plus de 50 % des besoins annuels sont désormais couverts par des énergies locales et renouvelables, dont l'approvisionnement se fait dans un rayon de 110 km. La délégation de service public est assurée par Engie Solutions.



Infographie réseau de chaleur du Mont-Gaillard  
©LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

## **Le Havre Sud : 25 000 équivalents logements raccordés supplémentaires**

Jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021, le conseil communautaire a donné le coup d'envoi de l'extension du réseau de chaleur de Caucriauville vers la ville basse du Havre. Désormais appelé « **réseau de chaleur Le Havre Sud** », ce projet va permettre de raccorder 25 000 équivalents logements (\*) grâce à 48 km de canalisations supplémentaires.

Le réseau de chaleur Le Havre Sud sera ainsi **étendu aux quartiers d'Aplemont, de l'Eure, Soquence, Graville, du centre-ville ainsi que sur la commune d'Harfleur.**

Cette extension sera réalisée en 5 phases entre 2021 et 2024. Elle représente un

investissement total de 41 millions d'euros HT à la charge du délégataire, le groupement Dalkia/CRAM, et bénéficie de 12 millions d'euros de subventions publiques.

Ce projet permettra de **diviser l'empreinte carbone du réseau par 7. L'émission de 815 000 tonnes de CO2 sera ainsi évitée** sur la durée de la délégation de service public (24 ans), soit **l'équivalent des émissions de 20 000 véhicules par an**. Pour les abonnés historiques du réseau, cette extension a permis **une économie moyenne estimée à plus de 200 € par an et par foyer**.

## ***Biosynergy, une nouvelle centrale biomasse de dernière génération***

Afin d'alimenter le réseau de chaleur Le Havre Sud, **une nouvelle centrale biomasse** sera construite par le groupe Suez. Baptisé **Biosynergy**, cet équipement de 43,5 MW va permettre d'alimenter à 80 % le réseau de chaleur urbain et le futur réseau de chaleur industriel avec une énergie renouvelable. Cette centrale sera alimentée par des déchets biomasse de classe B (déchets de bois, d'activités économiques, encombrants, meubles, etc.), soit 90 à 100 000 tonnes de déchets ainsi valorisés. **50 000 tonnes d'émission de CO2 seront ainsi économisées** chaque année, soit **l'équivalent des émissions de 28 000 véhicules**. Biosynergy représente un investissement de **80 millions d'euros HT** pour le groupe Suez et permettra la création de 45 emplois sur le territoire. La mise en service est prévue pour 2023.

*(\*) Equivalents logements : Unité de mesure, un « équivalent logement » représente la consommation d'un logement moyen, d'environ 70 m<sup>2</sup>, occupé par une famille de quatre personnes. Il sert de référence commune pour exprimer les quantités de*

*chaleur livrées, quelles que soient les caractéristiques des bâtiments desservis (logement, bureaux, hôpitaux, gymnases...).*